

SYNDICAT MIXTE GANGES – LE VIGAN

SÉANCE DU 15 FEVRIER A 18H00

RELEVE DE DECISIONS

L'an deux mille vingt et un et le quinze février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement à Avèze, salle communale, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques RIGAUD.

Présents (13) : François ABBOU (visio), Joël GAUTHIER, Philippe BOISSON, Lucas FAIDHERBE, Yoan FAYDIT, Quentin PERON, Jacques RIGAUD, Didier BERGONNIER, Alain BOUTONNET, Claudine RIGAUD (suppléante), Chrystèle ROSELET, Jean-Christophe TETU, Marc WELLER.

Excusés (4) : René AUGLANS, Jean BURDIN, Bruno BELTOISE Olivier POHLER.

Excusée représentée (1) : Maud PIALUCHA par Claudine RIGAUD.

Absents (7) : Christophe BOISSON, Jean-Luc BURTET, Jean-Louis CAUSSE, Sébastien PASQUIER, Luc VILLARET, Colette CALAZEL, Yves MARTIN.

Procurations (2) : René AUGLANS à Jacques RIGAUD, Bruno BELTOISE à Marc WELLER.

Secrétaire de séance : Yoan FAYDIT.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

01 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Rapporteur : Jacques RIGAUD

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

En préambule, Monsieur le Président note qu'il y avait deux propositions à la fin du rapport qui a été adressé aux délégués, à savoir : maintenir le syndicat dans son fonctionnement actuel et trouver de nouveaux financements, ou diminuer son action voire le dissoudre.

Il précise qu'il s'agit d'une décision politique qu'il faudra prendre dans le courant de l'année car s'il sera possible de boucler le budget 2021, pour 2022, les communautés de communes membres devront se positionner quant à la possibilité d'abonder financièrement le syndicat si nous conservons les 5 agents.

La question ayant été évoquée par le bureau, il a été proposé de réaliser un bilan de l'action du syndicat sur les 6 dernières années pour permettre aux membres d'en évaluer la pertinence.

Monsieur le Président rappelle par ailleurs la structure des effectifs et la possibilité de ne fonctionner qu'avec un technicien rivière, la présence d'une équipe verte étant un choix qui ne bénéficie plus du financement de l'agence de l'eau.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Joël BOUIS, directeur général des services, pour la présentation du rapport sur les orientations budgétaires.

A l'issue de cette présentation, et en lien avec la proposition du bureau, Monsieur le Président explique que le syndicat a manqué de communication envers les collectivités quant à son action et que le bilan à venir permettra de faire valoir son rôle auprès des communautés de communes.

Monsieur Lucas FAIDHERBE relève que l'action du syndicat est nécessaire à la fois pour l'entretien mais aussi pour l'exercice des missions relatives à la compétence GEMAPI que les communautés de communes devront assumer quoi qu'il arrive.

Monsieur François ABBOU rappelle les conséquences de la réforme induite par la loi NOTRe concernant la gestion de l'eau et explique que la problématique est la même pour pratiquement tous les syndicats et dans tous les établissements publics de bassins.

Monsieur le Président répond qu'effectivement il s'agit désormais d'une compétence obligatoire des communautés de communes. Il ajoute qu'augmenter les impôts pour la financer n'est pas évident en cette période, même si au vu des derniers événements ces dépenses sont nécessaires. Rappelant que l'entretien des berges incombe légalement aux propriétaires, il note tout de même que l'on demande beaucoup aux collectivités et sans leur en donner les moyens : l'Etat, la Région et le Conseil Départemental répondent présents après les crues mais pas avant pour l'entretien.

Madame Chrystèle ROSELET demande pour quelle raison l'agence de l'eau n'aide plus les syndicats.

Monsieur le Président explique que l'agence de l'eau fixe des critères pour ses interventions auprès des syndicats et qu'actuellement, avec des crédits réduits, ils s'orientent plutôt vers les actions qui relèvent de l'investissement.

Monsieur Lucas FAIDHERBE rappelle également le désengagement du Conseil Départemental du Gard qui, à travers son syndicat mixte départemental, favorisait la solidarité entre les collectivités.

Monsieur François ABBOU ajoute que la redevance de l'agence de l'eau est maintenant partagée avec l'agence pour la biodiversité, ce qui explique qu'il y ait moins de crédits.

Après discussions sur les modalités de rédaction du rapport destiné à mettre en valeur l'action du syndicat, Monsieur le Président précise que sa plus grande inquiétude concerne l'avenir des agents de l'équipe verte, rappelant qu'il y a de l'humain derrière les aspects financiers.

Monsieur Lucas FAIDHERBE note qu'en cas de transfert de la compétence, le personnel peut l'être aussi.

Monsieur le Président explique qu'avec trois communautés de communes concernées, la question est complexe. Un calcul va être réalisé afin d'évaluer la différence entre un financement des agents au sein du syndicat ou un financement en direct. Il ajoute que ce calcul doit prendre en compte ce qui relève de la GEMAPI et ce qui en est exclu.

Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Profils de baignade

Monsieur Lucas FAIDHERBE demande s'il y a du nouveau concernant une possible intervention du lycée de Rodilhan quant à la réalisation des profils de baignades.

Il lui est répondu qu'en l'absence d'Alain, ce dossier a pris du retard mais qu'il est toujours à l'ordre du jour.

Aucun autre point n'est soulevé.

Monsieur le Président lève la séance à 18h50.